

REPUBLIQUE DU BENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR D'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT.

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DES SPORTS.

THEME : CONTRIBUTION A L'ETUDE DES CONDITIONS D'AMELIORATION DE
LA SITUATION ECONOMIQUE DES JEUNES CHOMEURS DE NIAMEY

PRESENTE PAR

Sadou KALISSI
ELEVE INSPECTEUR

SOUS LA DIRECTION DE

Mr Abdoulaye DIENG
SOCIOLOGUE, FORMATEUR A L'ECOLE NORMALE
SUPERIEURE - DAKAR

PROMOTION 1990 - 1992

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR D'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT.

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DES SPORTS.

THEME : CONTRIBUTION A L'ETUDE DES CONDITIONS D'AMELIORATION DE
LA SITUATION ECONOMIQUE DES JEUNES CHOMEURS DE NIAMEY

PRESENTE PAR

Sadou KALISSI
ELEVE INSPECTEUR

SOUS LA DIRECTION DE

Mr Abdoulaye DIENG
SOCIOLOGUE, FORMATEUR A L'ECOLE NORMALE
SUPERIEURE - DAKAR

PROMOTION 1990 - 1992



REMERCIEMENTS

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui ont participé directement ou indirectement à l'élaboration de ce document et particulièrement :

MM. Abdoulaye DIENG : Sociologie, Professeur à l'Ecole
Normale Supérieure - DAKAR -

Mahamadou GUERO : Professeur d'Education Physique et
Sportive M J S - NIAMEY -

S O M M A I R E

INTRODUCTION

A - Les objectifs de l'étude	8
B - Définition des concepts	8
C - La méthodologie	10
1 - La phase préparatoire	10
2 - La phase d'exécution	10
3 - La phase d'analyse des données	11
<u>CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DU NIGER</u>	12
I <u>Aspect physique</u>	14
II <u>L'économie</u>	16
2 - 1 Les ressources minières	16
2 - 2 L'Agriculture	17
2 - 3 L'Elevage	17
2 - 4 Forêt	17
2 - 5 La Faune	18
2 - 6 Le Commerce	19
2 - 6 - 1 Le Commerce extérieur	19
2 - 6 - 2 Le Commerce intérieur	20
2 - 7 Les industries	20
2 - 7 - 1 Les Industries extractives	21
2 - 7 - 2 Les Industries manufacturières	22
2 - 8 L'Artisanat	22
III <u>DIVISION ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES</u>	23
3 - 1 Ressources Humaines	23
3 - 2 Divisions Administratives.	23

IV	LE CONTEXTE DANS LEQUEL EVOLUENT LES JEUNES	24
4 - 1	Le Facteur démographique	24
4 - 2	La recession économique	26
4 - 3	Le Système éducatif	30
CHAPITRE II	<u>PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE</u>	34
I	Les causes de l'arrêt des études	36
II	Le chômage et formation professionnelle	37
III	Chômage et expérience professionnelle	39
3 - 1	La nature du premier emploi	41
3 - 2	Le degré de satisfaction	43
3 - 3	Les causes de l'insatisfaction	45
IV	Les branches dans lesquelles les jeunes souhaitent avoir une formation	47
V	Les besoins des jeunes en matière d'activités	49
VI	Les actions entreprises par les jeunes pour lutter contre le chômage	51
VII	La durée du chômage	53
VIII	Les différents vécus du chômage	56
	CONCLUSION PARTIELLE	
CHAPITRE III	<u>LES PROPOSITIONS</u>	62
I	Les critères sur lesquels se fondent nos propositions	63
1 - 1	La pertinence	63
1 - 2	Le coût	64
1 - 3	La possibilité de réalisation	64
1 - 4	Le délai de réalisation	64
1 - 5	L'impact.	64

II Le groupement d'intérêt économique : moyen de lutte contre le chômage des jeunes	65
2 - 1 Définition d'un groupement d'intérêt économique (G I E)	66
2 - 2 Les buts d'un G I E	67
III Les mesures d'accompagnement	69
3 - 1 Création d'un organisme de coordination	69
3 - 2 La sensibilisation	70
3 - 3 L'assistance financière	71
3 - 4 L'accès aux marchés publics	72
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	
<u>Bibliographie</u>	74
<u>Annexes</u>	75
Annexe 1 Signification des sigles	76
Annexe 2 Autorisation de recherche	77
Annexe 3 Questionnaire.	78

I N T R O D U C T I O N

Depuis deux décennies le monde entier traverse une crise économique sans précédent qui préoccupe les gouvernements, les organisations internationales, les économistes et experts de tous genres. Au Niger cette crise s'est traduite entre autres par un retrécissement considérable du marché du travail. En effet il y a quelques années le problème de l'insertion professionnelle des jeunes instruits était inconnu au Niger. Quel que soit son niveau d'instruction le jeune s'intégrait facilement dans la production. Aujourd'hui la situation s'est subitement détériorée. Il est évident que lorsque l'accroissement de la main d'oeuvre dépasse largement celui de l'économie, la conséquence ne peut être que le chômage. Et c'est la situation qui prévaut dans notre pays. Les causes essentielles de cette dégradation sont de plusieurs ordres.

Elles résultent à la fois de l'impact de l'explosion démographique sur la population active, de la récession économique et des mesures de retrécissement adaptées par le gouvernement pour faire face au déséquilibre interne et externe, du dépeuplement accéléré de la campagne au profit des villes entraînant une saturation des emplois urbains, de notre système d'éducation inadapté à son environnement et enfin de l'absence de politique d'aide aux descolarisés.

Une telle situation a eu pour conséquences immédiates d'évincer des milliers de travailleurs, en majorité des jeunes, du marché du travail et de rendre de plus en plus difficile l'intégration des nouveaux venus dans la vie active. A cela s'ajoutent les conséquences des sécheresses cycliques compromettant d'avantage la stabilité du marché de l'emploi et le transformant en un monde anarchique et imprévisible. Et aucun indicateur nouveau qui laisse présager un lendemain meilleur ne se pointe à l'horizon.

Or s'il est difficile d'opérer des changements en profondeur, il est néanmoins possible et même impératif d'envisager des mesures susceptibles de ralentir au moins la progression du chômage et juguler ainsi ses effets néfastes pour les jeunes et pour la société.

C'est justement dans cette perspective que nous envisageons de réaliser la présente étude, car les jeunes sont exposés au déséquilibre entre la formation et l'emploi, l'accroissement rapide de la population active et la chute du taux de croissance économique, entre le milieu rural et le milieu urbain, entre l'offre et la demande d'emploi. Ils sont plus^{que} toute autre catégorie de la population frappés par le chômage et le sous-emploi. Selon le service de la main d'oeuvre de Niamey 37 % des demandeurs d'emploi en¹⁹⁸⁸ avaient moins de 25 ans.¹

De ce fait les jeunes sont les premières victimes de la crise économique que traverse le pays. La sélection opérée par l'école se double désormais par une sélection opérée par le marché du travail dont les besoins ne sont plus en adéquation avec les produits du système éducatif.

Si cette situation se généralise et perdure, elle risque de provoquer un profond malaise social et compromettre sérieusement le développement économique et social du pays.

C'est pourquoi tous ceux qui sont concernés par l'éducation, la formation et l'insertion économique des jeunes sont tenus de conjuguer leurs efforts pour lutter contre le chômage des jeunes. Assurer à ceux-ci une insertion économique, c'est leur donner les moyens de se réaliser et de se valoriser au plan social. C'est aussi permettre à ces chômeurs d'apporter leur contribution à l'effort national de développement économique et social.

¹- Source : Annuaire statistique, Niger, Ministère du plan
Édition 1988 - 1989 - Avril 1990

Il est donc indispensable d'accorder à ces jeunes une attention particulière et de leur réserver une place de choix dans les politiques de promotion de l'emploi.

Une telle stratégie pour être efficace, suppose la prise en compte de la situation actuelle des jeunes chômeurs et de leurs besoins et aspirations en matière d'activités économiques salariales ou non salariales.

Pour apporter notre modeste contribution à la recherche de solutions réalistes et réalisables à l'épineux problème du chômage des jeunes de la ville de Niamey, nous avons choisi de procéder à une étude prospective qui préparera le terrain à des actions raisonnées.

A - Les Objectifs de l'étude

La présente étude a pour objectifs :

- d'élaborer un plan d'action pour l'insertion des jeunes chômeurs
- d'établir la relation du chômage avec des variables telles que l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la qualification professionnelle, la résidence.
- de mieux connaître les besoins et les aspirations des jeunes chômeurs en matière d'emploi en vue d'élaborer un plan d'action efficient.

B - Définition des concepts

Les concepts sont des termes qui se réfèrent aux caractéristiques des événements, des situations, des groupes et des individus.

Dans le cadre du présent travail, les termes "chômage" et "jeunes" sont employés dans le sens suivant :

"Chômage" : Le dictionnaire Petit Robert donne la définition suivante : "action de chômer ; le temps passé sans travail ; c'est une inactivité forcée due au manque de travail, d'emploi".

Dans le présent rapport le mot "chômage" est utilisé dans le sens de sans emploi. Pour éviter toute confusion avec le terme inactif, nous précisons que "sans emploi" s'entend comme un actif n'exerçant momentanément aucune activité mais disponible pour l'emploi.

"Jeune" : Il est difficile en raison de la situation biopsychologique et socio-économique diverse des jeunes de formuler une définition globale et complète du concept jeune.

L'organisation des Nations-Unies (ONU) définit comme "jeunes les individus se trouvant dans la tranche d'âge 15 - 25 ans."²

Le Sénégal définit le jeune comme "un individu se situant dans la fourchette d'âge 15 - 35 ans."³

Au Niger il n'y a pas de définition officielle du terme "jeune". Mais pour les besoins de notre étude nous précisons que les limites minimales et maximales d'âge pour clarifier le sens du terme jeune sont fixées respectivement à 15 et 30 ans.

² - Source : Enquête sur les besoins et aspirations de la jeunesse sénégalaise. Région de Dakar, 1985

³ - Jbid

C - La méthodologie

La réalisation de cette étude s'est faite en trois phases essentielles : la phase préparatoire, la phase d'exécution et la phase d'analyse des données.

a) La phase préparatoire

Dans le but de bien cerner la question, une recherche documentaire a été menée. Ce travail préliminaire a permis de dégager les grandes lignes de la problématique d'ensemble du chômage des jeunes au niveau de la communauté urbaine de Niamey. Il a également permis la formulation des objectifs que nous voulons atteindre pour assurer une base de données fiables sur la question étudiée.

Cette enquête par questionnaire porte sur un échantillon de 100 jeunes des deux sexes ayant quitté le système éducatif aux différents niveaux de l'enseignement, résident à Niamey, sans profession et dont l'âge varie entre 15 et 30 ans.

L'enquête s'est déroulée dans les trois communes qui composent la communauté urbaine de Niamey du 15 au 30 Août 1991. Le tirage de l'échantillon est réalisé par la méthode des quotas dont l'affectation s'est faite sur la base de l'importance démographique des sites.

b) La phase d'exécution

La collecte des données a été effectuée par nous même avec l'assistance des maîtres d'éducation permanente en fonction dans les communes.

c) La phase d'analyse des données

Nous avons assuré nous même le dépouillement du questionnaire, le traitement statistique des réponses et l'interprétation des résultats.

La présente étude comporte trois chapitres. Le premier situe le problème dans son contexte global. Il contient une présentation succincte du Niger et une brève analyse de l'évolution constatée dans le domaine démographique, économique, de l'éducation. La deuxième partie est consacrée à l'exposé des résultats de l'enquête et l'analyse des données obtenues pour dégager les tendances générales qu'elles décrivent. La dernière partie s'efforce de dégager des propositions axées sur l'utilisation des "groupements d'intérêt économique" comme moyen de lutte contre le chômage des jeunes.

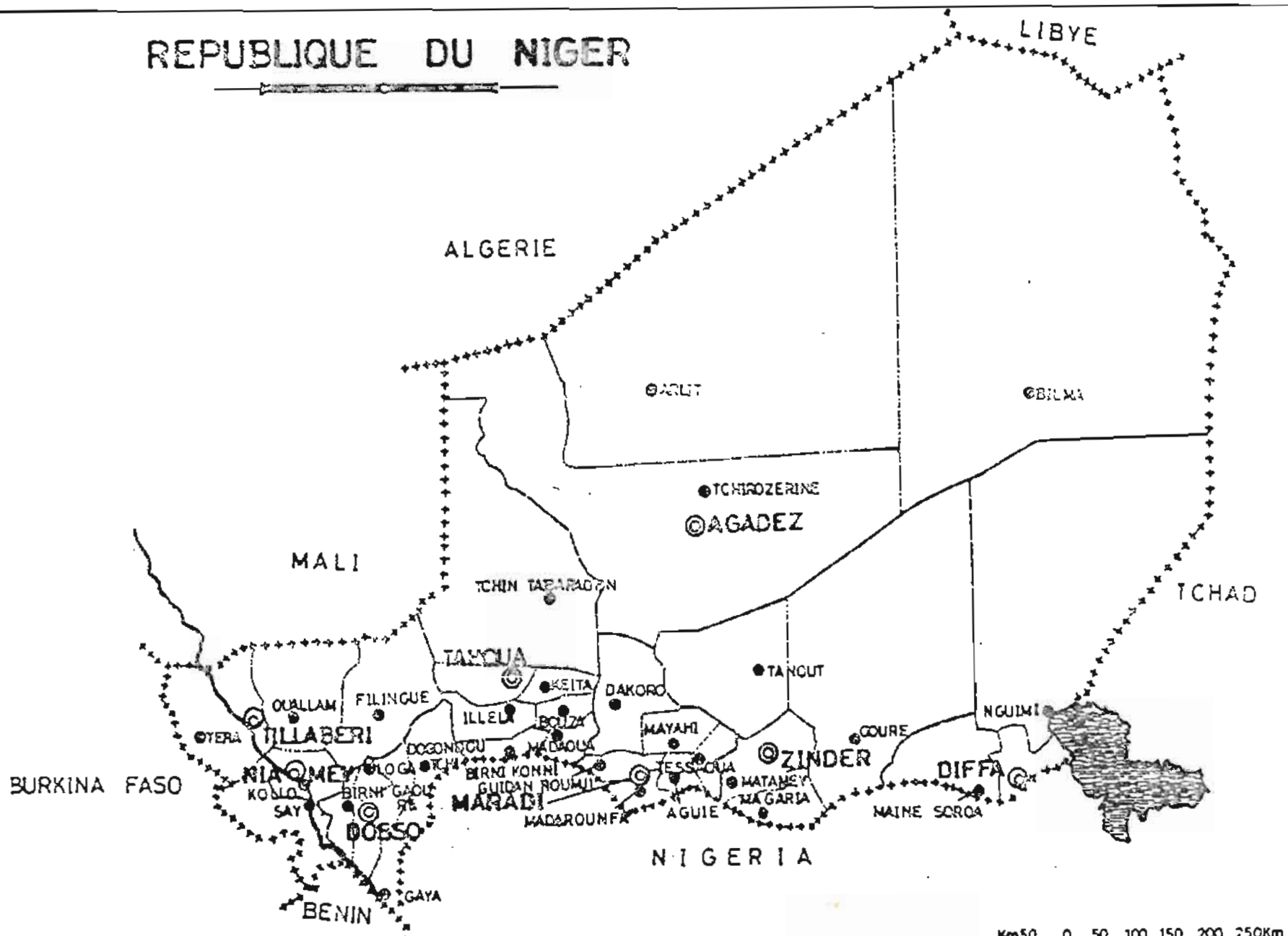
C H A P I T R E

P R E M I E R

P R E S E N T A T I O N

D U N I G E R

REPUBLIQUE DU NIGER



Km 50 0 50 100 150 200 250 Km

ECHELLE 1 / 20.000

I - ASPECT PHYSIQUE

Situé à mi-chemin entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord, le Niger se caractérise à la fois par sa massivité et son continentalité. Il s'étend sur 2000 Km d'Est en Ouest et 1,300 Km du Nord au Sud. La capitale Niamey est à 2.500 Km d'Alger, 2000 Km de Dakar, 1587 Km d'Abidjan, 1060 Km de Cotonou.

Pays enclavé, le Niger est limité à l'Est par le Tchad, au Nord par la Libye et l'Algérie, à l'Ouest par le Mali, au Sud par le Nigeria et le Benin et au Sud-Ouest par le Burkina Faso.

Le Niger couvre une superficie de 1.267 Km². Son climat évolue du type saharien au Nord à type tropical dans le Sud avec trois saisons distinctes :

- sèche et froide de Novembre à Mars
- sèche et chaude d'Avril à Juin
- Pluvieuse de Juillet à Octobre.

C'est bien la saison de pluies qui est déterminante pour les activités économiques du pays car c'est d'elle que dépend la vie de la grande majorité des populations. Elle est plus courte au Nord et plus longue au Sud.

Le relief est composé de trois zones distinctes :

- la zone saharienne à végétation épineuse et tapis herbacé devenant de plus en plus rare plus au Nord (25 à 75 mm de pluie par an)
- la zone sahélienne au centre (200 à 500 mm d'eau par an). C'est la zone à vocation pastorale

La zone soudanienne. C'est le plateau du sud ou est concentré la majorité de la population. Elle reçoit 600 à 800 mm d'eau par an. Elle est à vocation agricole.

Le pays n'est traversé que par un seul cours d'eau permanent : le fleuve Niger. On y trouve également quelques lacs dont le plus important est le lac Tchad et quelques rivières semi-permanentes (affluents de la rive droite du Fleuve, la Komadougou yoré).

II - L'ECONOMIE

2-1 Les ressources minières

Le sous sol nigérien renferme un riche potentiel minier. Les prospections ont permis la découverte d'importants gisements de minerai : or dans la région de Maradi et Tera ; gypse à In aridal ; cuivre dans la vallée de sirba ; Cassitérie dans la région El Meeki ; Charbon à Anou Aranen ; Uranium dans le massif de l'air (Artil, Akouta, Azlek) à El Meeki, Taraoudji et Timra ; phosphate dans la région du W, fer à say et pétrole à Tir-touma dans la région du lac Tchad. Source : Plan de développement économique et social ; 1979 - 1983 Niger.

2-2 Agriculture

L'agriculture est le ^{1^{er}} pilier de l'économie nigérienne. Elle occupe la grande majorité de la population du pays ; elle est pratiquée dans la partie sud et la région du fleuve Niger ; sa contribution au PIB est estimée à 20 % en 1987*. Les principales cultures sont :

- mil
- sorgho
- riz
- niébé

Les zones propices à l'agriculture sont estimées à 15 millions d'hectares en 1988. Les cultures pluviales et irriguées occupent 7.040.000 ha auxquels il faut ajouter 54.000 ha cultivé de contre saison.

*4 - Source : Annuaire statistique du Niger - édition 1988
1989.

Estimation de la production en 1988

- Cultures vivrières (céréales, légumineuse, tubercules)	2.728.100 F
- Cultures de vente (arachide, canne à sucre)	15.000 F
- Cultures maraichères	151.000 F =

2-3 Elevage :

L'élevage est le second pilier de l'économie nationale avec une contribution de 16,5 % au PIB ; elle est pratiquée essentiellement dans la zone sahélienne.

Effectif du cheptel en 1989

- Bovins	1.635.000
- Ovins	2.951.000
- Caprins.....	4.749.000
- Camélins.....	1.339.000
- Equitès.....	494.000

Total	11.182.000

Source : Ministère de l'hydraulique et de l'environnement rapport annuel - 1989.

2-4 Forêt

Le capital forêt est évolué en 1986 à 1.070.863 ha dont 211.837 ha de forêt classée, 68.786 ha de périmètre restauré et 790.240 ha de parc ou réserve. La forêt sert à satisfaire les besoins en bois de chauffe, de service (artisanat pharmacopée

traditionnelle, construction) ; elle sert de plus en plus de paturage et de nouvelles terres agricoles. Elle produit également certains produits de consommation ; sa contribution au PIB est de 3,9 %⁽⁶⁾

. Le paturage

Les paturages sont classés en quatre zones différentes

- paturage de la zone subsaharienne 15 millions d'hectares ;
- paturage de la zone pastorale 16 millions d'hectares ;
- paturage de la zone intermédiaire 16,5 millions d'hectares;
- paturage de la zone agricole 8,5 millions d'hectares;⁷

Mais ce potentiel est irrégulièrement exploité compte tenu de la répartition des points d'eau.

2-5 . La faune

On distingue :

- La faune terrestre : elle est très menacée et est en voie de disparition à cause de l'accroissement démographique qui occasionne l'extension des zones de culture, le braconnage, le déboisement et de l'élevage domestique. L'évaluation de la faune terrestre est très difficile.

⁶ - Source : Plan de développement économique et social du Niger 1987- 1991

⁷ - Ibid

- La faune aquatique : elle représente un capital important qui est soit largement exploité, soit sensiblement sous exploité du fleuve Niger. La production de la faune aquatique évaluée à 2.288 T en 1987^(*) est destinée à la consommation locale et à l'exportation.

Ce potentiel est sensiblement affecté par la sécheresse qui a causé l'assèchement de certains plans d'eau.

2-6 Commerce

2-6-1 Le commerce extérieur

Jusqu'en 1970 les exportations étaient constituées essentiellement de produits de l'agriculture et de l'élevage (près de 70 % de la valeur totale des exportations). A partir de 1977 l'uranium prend la relève à cause de l'accroissement de la demande mondiale qui fit monter le prix du kilogramme d'uranium de 5.000 à 24.500 F CFA. (77 % de la valeur totale des exportations pour atteindre 81 % en 1986^(*))

La structure des exportations se présente comme suit :

Uranium	88,5 milliards F CFA
Bétail	9,0 milliards
Cuir et peaux	1,3 milliards
Niébé	7,8 milliards
autres produits	8,0 milliards

114,6 milliards F CFA

Sources : annuaire statistique du Niger édition 1988-1989

* Annuaire statistique op. cit

* Annuaire statistique op. cit

La structure des importations

Hydrocarbures	7,5 milliard
Céréales	8,4 "
Equipements	66,1 "
Autres consommations finales	44,2 "

	126,2 milliards ⁽¹⁰⁾

Quand on fait la balance des exportations et des importations il se dégage un solde négatif de 11,6 milliards.

2-6-2 Le commerce intérieur

Les échanges se composent¹ essentiellement de 33,8 % de produits agricoles, de 24,2 % de produits divers de 14,9 % de matériaux de construction et de 13,7 % d'hydrocarbure.⁽¹¹⁾

2-7 Les industries

Aux premières heures de l'indépendance les activités industrielles étaient très timides à cause du niveau bas du pouvoir d'achat des populations ce qui ne permettait pas de développer l'esprit d'initiative industrielle. Mais de gros efforts ont été fournis depuis puisqu'en 1977 cinquante (50)¹² Entreprises industrielles exerçaient leurs activités dans le pays.

¹⁰ Annuaire statistique op. cit

¹¹ Annuaire statistique op. cit

¹² Plan de développement économique et social du Niger 1979-1983



Tableau n°1 Situation des entreprises en 1977

Nature Juridique de l'entreprise	Nbre	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires	T V A
			(en millions de FCFA)	
Société d'économie Mixte	8	872	2.829	805
Société d'Etat	6	236	303	96
Entreprise privée	36	2.416	9.031	2.803

Source : Plan de développement économique et social 1979-1983 - Niger.

2-7-1 Les industries extractives

. L'uranium

En 1988 la production d'uranium s'élevait à 2.962 T ; les exportations étaient estimées à 2.960 T pour une valeur de 81,6 milliards francs⁽¹³⁾.

. Cassiterie

La production s'élevait en 1988 à 140,9 T d'une teneur de 72,8 %. Les exportations ont été estimées à 162 T pour une valeur de 252 millions de francs⁽¹⁴⁾.

¹³ Annuaire statistique op. cit

¹⁴ Annuaire statistique op.cit

Tableau n°2 : Production du charbon au Niger en 1988

Production	levée au parc	consommation / centale	stock en fin d'année
153.316 T	149.755 T	156.655 T	3.316

Source : Annuaire Statistique 1908-89, Ministère du Plan, Niger.

. Cimenterie de malbaza

Les données sur cette industrie ne sont pas disponibles.

2.7.2 Les industries manufacturières

- conditionnement de cuir et peau
- électricité, gaz - eau
- industrie agro-alimentaire
- industrie de l'extile
- industrie chimique
- industrie pharmaceutique
- industrie de fabrication d'ouvrages en bois et de matériaux de construction.

2.8 - L'Artisanat

Deux catégories peuvent se distinguer :

1) L'artisanat d'art destiné aux touristes et à l'exportation. Ce sont les objets en bois ou en cuir, les bijoux en or, en argent.

2) L'artisanat utilitaire. Il est destiné aux populations locales. Il regroupe :

- Les activités de fabrication (ustencils de cuisine, matériel agricole léger, poterie, vêtements, produits alimentaires),
- Les activités de service (maçon, forgeron, métier d'entretien et de réparation, plombier etc...).

La mise en valeur de ce secteur s'est traduite par la création :

- d'un musée national
- d'un centre des métiers d'art
- de centres de machinisme agricole
- de boutiques coopératives.

III DIVISION ADMINISTRATIVE ET RESSOURCES HUMAINES

3 - 1 La division administrative

D'après les données disponibles, la population nigérienne est estimée à 7,250 Millions d'habitants. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. Près de trois nigériens sur quatre vivent dans la vallée du fleuve Niger et au sud du pays. Cette population est composée d'une diversité d'ethnies : Haoussa au centre, le long de la frontière avec le Nigéria, les Zarma - Songhaï à l'ouest dans la région du fleuve, les Kamouri et les Toubou au sud-Est et dans la région du lac Tchad, les Peuh se rencontrent à travers tout le pays, les Touareg au Nord et les gourmantché au Sud-Ouest le long de la frontière avec le Burkina-Fasso.

3 - 2 La division administrative

Le territoire du Niger est divisé en départements puis chaque département en Arrondissements et communes. Des postes administratifs sont créés à l'intérieur de certains Arrondissements.

Le Niger compte 7 départements dirigés par des Préfets : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder.

Les Arrondissements (35) sont dirigés par des sous-préfets, les communes (12) et les communes rurales (3) sont dirigées par des Maires nommés par l'autorité de tutelle.

Il faut noter qu'en 1989 Niamey est érigée en communauté urbaine composée de 3 communes par décret n° 88-393/PCMS/MI du 24 Novembre 1988.

II - Le contexte dans lequel évoluent les jeunes

Avoir une activité économique salariale ou non salariale est devenu pour beaucoup de jeunes une véritable course d'obstacles. Cette situation est le résultat de la conjugaison d'un certain nombre de facteurs démographiques, économiques, familiaux, culturels et institutionnels. Parmi les causes essentielles du chômage des jeunes de Niamey l'on note :

- l'expansion démographique
- la récession économique
- l'inadaptation du système éducatif

4-1 Le facteur démographique

Le facteur démographique est l'une des causes fondamentales du chômage des jeunes. De 1977 à 1988 le Niger a connu une expansion démographique sans précédent. La population est passée de 5,1 million à 7,250 millions d'habitants. Au plan quantitatif la population nigérienne se caractérise par une proportion d'enfants de moins de 15 ans égale à peu près à la moitié de la population globale (49 %) et de jeunes de moins de 20 ans estimés à 56 % de la population totale⁽¹⁵⁾.

Ce phénomène est le résultat d'un taux de natalité relativement élevé (53 %) dû à des pratiques socio-culturelles telles que le mariage précoce, la reticence à l'utilisation des méthodes contraceptives. Ce recours à une forte procréation peut s'expliquer par la conception du statut de la femme dans la société traditionnelle, par le recours à une fécondité de compensation et la valeur que la société traditionnelle reconnaît

¹⁵ - Recensement général de la population, 1988 Niger
Toutes les données relatives à la population du Niger sont fournies par la même source.

à l'enfant. Cette forte natalité est soutenue par une amélioration des soins de santé publique qui a eu pour résultat la baisse relative du taux de mortalité infantile (19 %) et l'augmentation de l'espérance de vie qui passe de 37 à 47 ans.

Selon le recensement général de la population de 1988 la population active (15 - 59 ans) est estimée à 46,6 %. Le taux d'accroissement de la population qui était de l'ordre de 2,77 en 1977 est actuellement à 3,4 % par an. Si cette tendance se maintient, la population nigérienne doublera tous les 20 ans.

La population nigérienne est aussi caractérisée par sa grande mobilité tant interne qu'externe. En effet dans une économie agricole comme la notre, c'est aux ressources naturelles qu'on demande d'assurer la subsistance d'une population sans cesse croissante. La conséquence est que l'augmentation rapide de la population active coïncidant avec une dégradation des zones de cultures sous les effets conjugués des cycles de sécheresses et la surexploitation des sols aboutit à une détérioration de la relation terre-travailleur. De plus la courte durée de la saison de pluies (3 à 4 mois) ne permet pas une occupation maximum de la main-d'oeuvre active. Tout ceci entraîne le développement du sous-emploi dans les campagnes.

Ceux qui ne peuvent trouver un emploi à plein temps dans les activités agricoles, et ceux qui répugnent le travail de la terre émigrent en grand nombre vers les centres urbains, entraînant ainsi un accroissement rapide de la population urbaine qui passe de 5 % en 1960 à 15 % de la population globale selon le dernier recensement général de la population de 1988. D'après cette même source, Niamey, du fait de son statut de capitale économique et politique, constitue la principale réceptrice de ce mouvement migratoire. De ce fait plus d'un tiers de la population urbaine y est concentrée (36 %).

Le transfert du surplus de la main-d'oeuvre agricole au profit des secteurs industriels et tertiaires aurait pu contribuer à la productivité de l'économie. Malheureusement il intervient à une période où ces secteurs sont fortement touchés par la crise économique que traverse le pays. Il en résulte un accroissement rapide du nombre des demandeurs d'emploi parmi lesquels une proportion importante de jeunes. En 1988 les jeunes de moins de 25 ans officiellement inscrits à l'office de la main-d'oeuvre de Niamey représentaient 37 % des demandeurs d'emploi⁽¹⁶⁾.

4-2 La récession économique

Le deuxième facteur qui est à la base du chômage des jeunes est la récession économique. L'économie nigérienne est marquée par des périodes d'expansion et des périodes de récession. De 1960 à 1974 le produit intérieur brut (PIB) a évolué à un taux nettement inférieur à celui de la population (1,8 contre 2,5) pour enregistré une chute de moins cinq (-5,1 %) en 1973⁽¹⁷⁾.

A partir de 1975, le Niger va entrer dans une phase de conjoncture favorable marquée par l'accroissement des recettes d'exportation grâce à la forte demande mondiale de l'uranium. Ainsi de 19,6 milliards en 1974, les exportations passent en valeur absolue à 131,7 milliards de francs en 1980⁽¹⁸⁾.

A cela s'ajoutait le retour d'une pluviométrie normale se traduisant par un réhaussement des revenus du monde rural.

¹⁶ Source : source inspection du travail de Niamey. Rapport annuel. Niamey - 1988.

¹⁷ Source : Le Niger une économie sous Ajustement, Idriss DIAGNE, Niamey juin 1988

¹⁸ Source : Ibid

Ce retournement de situation a permis le développement des investissements publics, financés essentiellement grâce à l'épargne nationale (2/3) ce qui a abouti à une augmentation des emplois de près de 20 % par an⁽¹⁹⁾

Mais dès 1981 le Niger va connaître de nouvelles difficultés économiques causées par la baisse de la demande de l'uranium. Aussi pour soutenir le produit intérieur brut (PIB), l'Etat a du recourir à l'endettement extérieur bancaire et au crédit intérieur pour financer les investissements. La sécheresse de 1984 conjuguée avec la mévente de l'uranium a bloqué la dynamique de la croissance économique en ralentissant les activités dans les secteurs tels que les bâtiments et travaux publics, le commerce, le transport et l'industrie. La baisse des rentrées fiscales en provenance de ces secteurs a entraîné à son tour un déficit budgétaire de l'ordre de 12 % en 1981 et de 17 % en 1983⁽²⁰⁾.

Les effets des mesures d'assainissement financiers et le programme d'ajustement structurel adoptés par l'Etat pour faire face à la crise économique ont eu des effets durement ressentis par les populations.

Il s'agit de :

- la chute du nombre des salariés dans les entreprises les plus significatives (- 30 %) entre 1982 et 1986,
- la baisse de la masse salariale,
- la chute de la consommation des ménages de 14,6 % affectant ainsi le revenu des Entreprises.

¹⁹ Source : Le Niger une économie sous ajustement, Idriss DIAGNE, Niamey juin 1988

²⁰ Source : Ibid

La baisse des investissements publics et privés et l'achèvement de certains gros chantiers ont conduit à la fermeture de nombreuses Entreprises de bâtiment entraînant une baisse des effets de l'ordre de 75 %. Le retrécissement des débouchés a abouti à une déflation des effectifs de (- 3 %) dans les mines, (- 5 %) dans les transports, et (- 20 %) dans l'industrie.²¹

Tableau n°3 Situation de la demande d'emplois au Niger de 1986 à 1988 dans le secteur privé et semi-privé.

année	appren- tis	Manoeu- vres	Ouvriers spécia- lisés	Ouvriers qualifiés	employés de bureau	Agents de maî- trises	Ingénieurs cadres supérieurs	TOTAL
1986	855	9.761	6.384	4.507	6.006	175	59	27.747
1987	450	10.121	6.576	4.039	5.730	170	73	27.152
1988	109	9.732	5.406	4.183	5.401	345	104	25.280

source : annuaire statistique du Niger
édition 1988-1989

²¹21 - Source : Ibid

Tableau n°4 Situation de l'offre d'emplois de 1986 à 1988

année	appren- tis	Manoeu- vres	Ouvriers spécia- lisés	Ouvriers qualifiés	employés de bureau	Agents de maî- trise..	Ingénieurs cadres supérieurs	TOTAL
1986	14	1.389	1.126	820	714	39	10	4.012
1987	22	1.706	917	944	806	105	22	4.522
1988	-	1.780	1.780	996	831	110	64	4.926

source : annuaire statistique du Niger
édition 1978-1984

Tableau n° 5 Situation offres satisfaites de 1986 à 1988 (%)

1986	100	97	83	90	83	74	60	89
1987	91	95	96	97	94	90	50	95
1988	-	100	91	95	97	81	53	95

source : annuaire statistique du Niger
édition 1988-1989
Ministère du Plan.

La situation de l'emploi dans le secteur public

Les difficultés budgétaires ont obligé le gouvernement à exercer un contrôle strict sur le recrutement. En ce qui concerne la structure par niveau de qualification, la politique de l'embauche de l'Etat s'est traduite par une réduction du personnel auxiliaire qui représente actuellement 29,79 % des effectifs totaux contre 39,90 % en 1984⁽²²⁾ et par le renforcement des cadres qualifiés à travers une politique de perfectionnement.

A ces mesures s'ajoute une politique d'encouragement au départ volontaire des agents initiée dans le cadre de la compression des charges de fonctionnement des services publics. Actuellement un projet de déflation des effectifs de la fonction publique est en cours de négociation entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Toutes ces mesures contribuent à amoindrir considérablement les possibilités d'emploi des jeunes.

3-3 Le système éducatif

Le chômage est aussi l'une des conséquences de la mauvaise performance de notre système éducatif. Bien que le taux de scolarité soit très bas (29,1 %), il constitue déjà une sur-scolarisation eu égard aux ressources financières très limitées de l'Etat et à la faible capacité d'absorption des sortant du système scolaire par le marché de l'emploi. Pourtant l'éducation bénéficie d'une attention toute particulière de la part de l'Etat et sa part du budget national ne cesse de croître d'année en année.

²² Source : Le Niger, une économie sous ajustement,
Idriss DIAGNE Niamey juin 1988

Ce prélèvement important sur le budget national réduit considérablement les possibilités d'investissement dans des secteurs directement productifs créateurs d'emplois. A cela s'ajoutent deux problèmes qui se posent avec acuité. Il s'agit de la qualité de l'enseignement et de l'inadéquation des programmes d'enseignement. La recherche d'un développement quantitatif de l'enseignement s'est soldée par la baisse de la qualité du produit.

L'inadéquation des programmes s'est traduite par la sortie massive de diplômés qui ne correspondent pas aux besoins du marché de l'emploi.

A Ces deux éléments s'ajoute le caractère extraverti de l'école nigérienne qui, lieu de préparer les élèves à saisir les possibilités d'emploi productifs qui s'offrent à eux dans les campagnes, tend à favoriser l'exode des paysans, ce dans une société où l'agriculture continue d'être la pierre angulaire de l'économie.

Ce tableau est complété par l'absence d'une politique rationnelle de planification des ressources humaines. De ce fait le rythme de sortie des diplômés dépasse largement les prévisions. Ainsi le système éducatif continue à produire des diplômés qui, après avoir coûté très chers à l'Etat deviennent improductifs, puisque se retrouvant au chômage.

Le système éducatif est aussi très sélectif. Il en résulte un taux élevé de déperditions scolaires.

Pour illustrer ces propos nous vous présentons les résultats de l'enseignement secondaire.

Tableau n°6 1°) Résultats du BEPC : 1986 - 1988

Année	Présentés	admis	% admis
1986	11. 409	4. 811	42, 2
1987	11. 209	4. 604	41, 1
1988	10. 780	3. 876	36, 0

Source : Annuaire statistique du Niger édition
1988 - 1989 - Ministère du Plan.

Tableau n°7 2°) Situation des brevetés non orientés

Années	Brevetés non orientés	%
1984	121	4, 27
1985	357	12, 76
1986	1. 240	25, 77

Tableau n°8 : Ensemble des résultats du BAC Serie A,C,D,E : 1986 - 1989

1986	2. 647	1. 113	42
1987	2. 816	1. 079	38
1988	2. 992	1. 214	41
1989	3. 610	1. 427	40

Source : Annuaire Statistique du Niger édition
1988 - 1989. - M.P.

Seul le baccalauréat technique (série F. et G) a enregistré un résultat satisfaisant en 1989 (65 % de réussite à l'examen). Et là aussi l'effectif des élèves est 5 fois plus bas que celui de la série A à la même période (284 contre 1.471)

L'absorption de tous ces jeunes par le marché du travail nécessite un taux de croissance élevé et une transformation structurelle. Or de l'analyse économique du pays il ressort que le taux de croissance est en chute et que l'agriculture est incapable d'absorber la totalité de la main d'œuvre active. Il en résulte alors un nombre de plus en plus important de jeunes qui se retrouvent au chômage

CHAPITRE II

PRESENTATION ET ANALYSE

DES RESULTATS

Le chômage touche les jeunes issus de toutes les couches sociales. Mais il est plus accentué parmi les jeunes des couches les plus défavorisées. Selon la profession du père on constate que sur un échantillon de 100 jeunes, 35 appartiennent au milieu ouvrier, 31 au monde rural et 15 sont des enfants de retraités. Les jeunes les moins touchés sont ceux dont les parents exercent une activité indépendante : 8 sont des fils de commerçants et 2 d'artisans. Cela peut s'expliquer par la possibilité qu'ont ces jeunes d'intégrer l'exploitation familiale aussitôt exclus du système scolaire.

Dans la ville de Niamey on distingue deux catégories de jeunes chômeurs: les citoyens qui représentent 67,0 % de notre échantillon et les migrants qui en représentent 33,0 %.

Les migrants sont venus de toutes les régions du Niger : Département de Tillabéri 20, celui de de Dosso 4, Agadez 4, Diffa 1, Maradi 2, Tahoua 1 et Zinder 1.

Plusieurs raisons sont à la base de l'émigration de ces jeunes. Le premier motif avancé par les personnes interrogées est la recherche d'un emploi (57,57 % des réponses). La seconde raison du déplacement est la nécessité du travail qu'ils exerçaient (24,24 %). Les autres causes subsidiaires sont les études 6,06 % le mariage 3,03 %.

Soulignons que ce déplacement concerne des jeunes des deux sexes. La durée de leur séjour dans la capitale varie de un à plus de 3 ans.

Ces chômeurs sont tous des descolarisés. Et plus de la moitié de n'ont pas dépassé le niveau élémentaire 52,0 %, 40 % ont le niveau secondaire et 8,0 % le niveau supérieur.

I LES CAUSES DE L'ARRÊT DES ÉTUDES

Les causes citées par les jeunes sont :

- Le renvoi cité par 68 jeunes
- La raison de famille : 14 jeunes
- La raison de santé : 4 jeunes
- Le manque d'orientation : 6 jeunes
- L'abandon volontaire : 2 jeunes
- La grossesse : 1 jeune

Cinq (5) jeunes sont restés indifférents à la question

Tableau n°9 Les causes du chômage selon le sexe

Sexe	Total	' %	Garçons		Filles	
			Total	%	Total	%
Causes	général					
renvoi	68	68,	32	64,0	36	72,0
Raison de famil	04	4,0	08	16,0	06	12,0
Raison de santé	14	14,0	02	4,0	02	4,0
Abandon	02	2,0	00	0,0	02	4,0
Manque d'orien- tation	06	6,0	03	6,0	03	2,0
Grossesse	01	1,0	00	0,0	01	2,0
Non réponse	05	5,0	05	10,0	00	0,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100,0

Selon le sexe des personnes interrogées, on remarque que le renvoi est la cause fondamentale de l'arrêt des études. En outre on constate que les filles en sont victimes plus que les garçons (36 jeunes sur 50 soit 72,0 % Contre 32 sur 50 soit 64,0 %). Par contre la raison de famille qui occupe la deuxième place est plus citée par les garçons (8 sur 50 soit 16,0 %) que les filles (6 sur 50 soit 12,0 %). La troisième place est occupée par le manque d'orientation chez les deux groupes où elle obtient le même pourcentage. (6,0 %)

II CHOMAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Des réponses à cette question, il se dégage deux profils de jeunes : ceux qui ont bénéficié d'une formation professionnelle et ceux qui n'en ont pas. Les premiers représentent 71,0 % de l'échantillon et les deuxièmes 28,0 %. Ainsi l'écrasante majorité des jeunes ont quitté le système scolaire sans aucune qualification professionnelle.

Tableau n°10 Formation professionnelle selon le sexe

Sexe	Nbre total de jeune	%	Garçons		Filles	
			Nbre	%	Nbre	%
Oui	28	28,0	14	28,0	14	28,0
Non	71	71,0	36	72,0	35	70,0
Non réponse	01	1,0	00	0,0	01	2,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100,0

La tendance initiale se maintient chez les garçons et chez les filles. Au niveau des deux groupes les sans formation sont nettement supérieur a ceux qui en ont. Chez les garçons le premier groupe représente 72,0 %. Tandis que chez les filles, elles sont 35 sur 50 soit 70,0 % des répondants. Par ailleurs on remarque que la proportion des chômeurs sans formation chez les garçons est supérieure à celle des filles. On peut donc en déduire que l'absence de formation est un phénomène qui touche les garçons plus que les filles.

En fonction de l'âge des personnes interrogées la tendance observée ci-dessus se maintient quel que soit le groupe considéré. En outre le nombre des sans formation professionnelle décroît quand on va des plus jeunes (15 - 20) ans aux moins jeunes 21 - 30 ans. Dans le premier groupe, 30 jeunes sur 37 (81,08 %) sont sans qualification. Et dans le second ils sont 41 sur 63 (64,08 %).

Si la tendance initiale se maintient chez les jeunes de niveau primaire et ceux de niveau secondaire, chez les personnes ayant atteint un niveau supérieur par contre, les bénéficiaires d'une qualification professionnelle sont nettement supérieurs aux autres. En effet dans ce groupe de 8 personnes, 4 (50%) ont reçu une qualification.

Mais les chômeurs les plus touchés par l'absence de formation professionnelle se trouvent parmi les jeunes de niveau secondaire (82,50 %).

Selon la résidence des répondants, on remarque que les sans formation sont légèrement plus nombreux parmi les citadins que parmi les migrants (48 sur 67 soit 71,64 % contre 23 sur 33 soit 69,69 %).

III CHÔMAGE ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Nous entendons par expérience professionnelle le fait d'avoir exercé une activité professionnelle une fois dans la vie.

Tableau n°11 Expérience professionnelle selon le sexe

Sexe	Nbre de jeunes	%	Garçons		Filles	
			Nbre	%	Nbre	%
Réponses						
Oui	26	26	19	38	07	14
Non	72	72	31	62	41	82
Sans réponse	02	2	00	0	02	4
Total	100	100	50	100	50	100

Le constat qui se dégage des données du tableau ci-dessus est la prépondérance des chômeurs à la recherche d'un premier emploi sur ceux ayant une expérience professionnelle. Ainsi sur 100 jeunes chômeurs, 72 n'ont jamais exercé une activité professionnelle. De ce fait les jeunes font beaucoup plus les frais de la crise économique que toute autre catégorie de la population.

Cependant le fardeau du chômage n'est pas équitablement réparti entre les jeunes. En effet les filles sont plus touchées que les garçons. Sur 50 personnes de ce groupe qui se sont déclarées en chômage, 41 soit 82,02 % sont à la recherche d'un premier emploi contre 62,0 % chez les garçons.

Par ailleurs les adolescents sont plus touchés par le phénomène que les jeunes adultes. En effet sur 37 jeunes de 15 - 20 ans, 32 soit 86,48 % n'ont jamais exercé une activité professionnelle tandis que chez les personnes de 21 - 30 ans ce sont 40 sur ⁶³ (63,49 %) qui sont dans cette situation.

En établissant une relation entre l'expérience professionnelle et le niveau d'étude des jeunes, on constate que le taux le plus élevé des sans qualification se retrouve chez les jeunes de niveau secondaire (ils sont 30 sur 40 soit 75,0 %). Le taux le plus bas se retrouve chez les chômeurs de niveau supérieur (5 sur 8 soit 62,5 %). Mais il faut noter que la tendance initiale ne subit aucun changement quel que soit le niveau d'étude considéré.

En introduisant la véritable résidence des chômeurs on constate que, les migrants sont plus touchés que les citadins (75,75 % contre 70,15 %).

Tableau n°12 Rapport formation et expérience professionnelle

Formation professionnelle

Expérience professionnelle

Domaine de formation	Nbre de personnes formées	%	domaine de l'expérience	Nbre jeunes	%
Couture	03	10,71	couture	02	7,69
commerce	02	7,14	commerce	01	3,84
Transport	02	7,14	-	0	0,00
Secrétariat	05	17,88	secrétariat	02	7,69
Menuiserie	03	10,71	-	00	0,00
Coiffure	01	3,58	-	00	0,00
Santé	02	7,14	-	00	0,00
Mécanique	02	7,14	-	00	0,00
Enseigne ménager	10	21,43	-	00	0,00
Non Réponse	02	7,14	-	00	0,00
Total	28	100,0	enquête	07	26,94
			agriculture	04	15,38
			non rép.	10	38,46
			Total	26	100,0

Les informations fournies par le tableau ci-dessus montrent que la possession d'une formation, d'un diplôme ne suffit pas pour procurer un emploi. En effet sur 28 jeunes ayant reçu une qualification, 5 seulement ont pu exercer une activité en rapport avec leur formation. Cette situation souligne le décalage entre la formation et le marché du travail. Elle dénote par ailleurs la faible capacité d'absorption du marché du travail. Et enfin ces données mettent en évidence l'absence de politique d'insertion professionnelle des descolarisés.

3 - 1 La nature du premier emploi

Pour connaître la nature du travail des jeunes ayant une expérience professionnelle, nous avons dégagé quatre types d'emploi.

- L'emploi permanent
- L'emploi temporaire
- L'emploi saisonnier
- L'emploi occasionnel

Nous entendons par :

- emploi permanent : un emploi stable, dont la durée est relativement longue.
- emploi temporaire : un emploi momentané, passager, qui ne dure qu'un temps limité
- emploi saisonnier, un emploi qui ne dure qu'une saison
- emploi occasionnel : un emploi qu'on trouve par Hasard.

Tableau n°13 La nature du travail selon le sexe

Nature emploi	Nbre de jeunes	%	Gargons		Filles	
			Nbre	%	Nbre	%
Permanent	08	30,76	06	31,58	02	28,58
Temporaire	07	26,93	06	35,58	01	14,28
Saisonnier	01	3,85	00	0	01	14,28
Occasionnel	09	34,61	07	36,84	02	28,58
Non réponse	01	3,85	0	0	01	14,28
Total	26	100	19	100	7	100

Parmi les emplois que les jeunes ont occupé, l'emploi occasionnel occupe la première place. Il a servi de cadre d'expérience professionnelle à 9 jeunes sur 26 soit 34,61 % des répondants. Il est secondé par l'emploi permanent qui a été accessible à 8 jeunes soit 30,76 %. L'emploi temporaire arrive en troisième position avec 7 jeunes (26,93 %). L'emploi le moins cité est l'emploi saisonnier (1 jeune soit 3,85 %).

Le même classement est observé chez les personnes de sexe masculin. Sur 19 chômeurs, 7 affirment avoir exercé une activité occasionnelle. Ce qui représente 36,84 % des réponses. Le reste des réponses est réparti équitablement entre l'emploi permanent (31,58 %) et l'emploi temporaire (31,58 %).

Chez les filles, l'emploi permanent et l'emploi occasionnel occupent la première place. Chacun d'eux a été accessible à 6 filles (28,58 %).

Selon l'âge, on constate que l'ensemble des jeunes de 15 - 20 ans ont acquis leur expérience professionnelle dans des emplois occasionnels et des emplois permanents. Ces deux catégories d'emplois se partagent équitablement les réponses. Sur les 3 jeunes qui forment ce groupe, l'un a occupé un emploi occasionnel et l'autre un emploi permanent. Le troisième est resté indifférent à la question.

Chez les personnes d'âge mûr, sur les 23,7 (30,44 %) ont exercé une activité permanente, 7 (30,44 %) une activité temporaire, 8 (34,78 %) ont pu accéder à un emploi occasionnel.

La tendance observé ci-dessus se maintient chez les jeunes de niveau primaire tandis que chez les chômeurs de niveau secondaire l'ordre de classement est le suivant :

- emploi permanent 3 jeunes soit 33,33 %
- emploi temporaire 3 jeunes soit 33,33 %
- emploi occasionnel 2 jeunes soit 22,22 %
- emploi saisonnier 1 jeune soit 11,11 %

Quant aux chômeurs de niveau supérieur leurs réponses sont équitablement réparties entre les différents emplois (sauf l'emploi occasionnel qui n'enregistre aucune réponse). Chacun de ces emplois enregistre 25 % des réponses.

Si on introduit la variable résidence, on remarque que la moitié des migrants ont fait leur expérience professionnelle dans des emplois temporaires (4 jeunes sur 8 soit 50,0 %) tandis que les citadins citent les mêmes emplois et dans le même ordre que les chômeurs de niveau secondaire.

En résumé disons que les emplois précaires ont été beaucoup plus accessibles aux jeunes que les emplois stables (65,39 % contre 30,76 % des réponses).

3 - 2 Degré de satisfaction tiré du premier emploi

La tendance générale qui se dégage des réponses obtenues est à l'insatisfaction. Sur 26 personnes interrogées 17 (65,38 %) sont insatisfaites.

Tableau n°14 Degré de satisfaction selon le sexe

Sexe Réponses	Total jeunes	%	Gargons		Filles	
			Total	%	Total	%
Oui	09	34,62	07	36,85	02	28,57
Non	17	65,38	12	63,15	05	71,43
Total	26	100,0	19	100,0	07	100,0

Quel que soit le sexe considéré la tendance initiale se maintient. (chez les gargons, ce sont 12 personnes sur 19 soit 6,15 % qui se disent insatisfaites). Chez les filles, elles sont 15 sur 23 qui ne sont pas satisfaites de leur premier emploi. Ce qui représente 71,43 %. Ainsi le taux d'insatisfaction des filles est supérieur de 8,28 % que celui des gargons.

Selon l'âge des répondants, l'insatisfaction est au même niveau dans nos deux groupes d'âges. En effet sur les 3 personnes de 15 - 20 ans, 2 soit 66,66 % sont mécontents de leur première expérience tandis que sur 23 chômeurs de 21 - 30 ans, 15 (65,22 %) éprouvent le même sentiment.

En fonction du niveau d'étude atteint par les jeunes, on remarque que la tendance initiale se maintient chez les chômeurs de niveau primaire et ceux de niveau secondaire. Mais les sentiments sont équitablement partagés parmi les personnes de niveau supérieur. Au niveau du premier groupe, sur les 13 chômeurs, 7 sont insatisfaits soit 53,84 %. Parmi les 11 personnes du second groupe, 9 (81,82 %) se sont plaints de leur première occupation professionnelle.

Si on introduit la variable résidence des personnes interrogées, on remarque que les migrants sont plus mécontents que les citadins. Mais dans les deux groupes la proportion de personnes insatisfaites est nettement plus grande que celle des personnes qui éprouvent un sentiment de satisfaction à l'issue de leur première expérience professionnelle. Chez les citadins les mécontents représentent 61,12 %. Ils sont 6 sur 8 parmi les migrants (75,0 %).

3-3 - Les causes de l'insatisfaction

De l'analyse des données obtenues sur cette question, il ressort que l'insatisfaction est due à trois causes principales. La première se rapporte au revenu tiré de l'emploi (des 17 personnes interrogées, 8 soit 47,06 % sont de cet avis). La seconde cause est relative au caractère instable de l'emploi. Ce sont 4 chômeurs sur 17 qui le disent. Ils représentent 23,52 %. La troisième cause citée par les jeunes est l'insuffisance des moyens matériels et financiers pour développer leurs activités. C'est l'avis de 2 chômeurs (11,77 %).

Tableau n°15 Les causes de l'insatisfaction selon le sexe

Sexe Causes	Total	%	Gargons		Filles	
			Total	%	Total	%
Travail peu rémunéré	08	47,06	07	58,34	01	20,0
" Occasionnel	04	23,52	03	25,0	01	20,0
Insuffisances moyens matériels finan.	02	11,77	01	8,33	01	20,0
Non respect du code de travail	01	5,88	01	8,33	00	0,0
Non réponse	02	11,77	00	0,00	02	40,0
Total	17	100,0	12	100,0	05	100,0

Chez les garçons la cause fondamentale de l'insatisfaction est la faible rémunération de leurs efforts. Elle est citée par 7 jeunes sur 12 personnes interrogées soit 58,34 % des répondants. Elle est suivie par le caractère précaire de l'emploi cité par 3 personnes (25,0 %). Le reste des réponses est équitablement réparti entre l'insuffisance des moyens matériels et financiers et le non respect du code du travail par le patron (8,33 % chacun).

Au niveau des filles le taux de non réponse est très élevé (40,00 %). Cela a certainement affecté les données que nous allons exposer. L'ensemble des causes citées par ce groupe enregistrent le même pourcentage de réponses (sauf le non respect de la réglementation en matière de travail) : 20,0 % Chacune.

Selon l'âge des répondants, on constate que les individus de 15 - 20 ans se plaignent surtout de la faible rémunération et de l'insuffisance des moyens (50,0 % des réponses chacun) tandis que les 15 chômeurs de 21 - 30 ans distribuent leurs réponses de la façon suivante: 7 (46,66 %) citent la faible rémunération, 4 (26,66 %) se plaignent de la précarité de l'emploi et subsidiairement le manque de moyens et le non respect de la réglementation en matière du travail (6,67 % chacun).

La tendance observée ci-dessus se maintient chez les chômeurs de niveau primaire. Leurs réponses sont distribuées de la façon suivante : 5 (62,50 %) citent l'insuffisance du revenu tiré du travail, 1 (12,50 %) cite le caractère précaire de l'emploi, 1 (12,50 %) l'insuffisance des moyens. Et 1 (12,50 %) reste indifférent à la question. Chez les individus de niveau supérieur, la faible rémunération et la précarité de l'emploi occupent la première place avec un taux de réponses identique (2 sur 7 soit 28,58 %). Ils sont suivis de l'insuffisance des moyens et du non respect du code du travail qui reçoivent le même pourcentage de réponses (14,28 %).

Si on introduit la variable résidence des personnes interrogées on constate que l'ordre de classement ci-dessus ne subit pas de modification sensible. Il est même respecté chez les résidents temporaires. Sur 11 citadins, 5 (45,45 %) citent l'insuffisance du revenu, 2 (18,18 %) l'insuffisance des moyens tandis que les migrants répartissent équitablement leurs réponses entre l'insuffisance du revenu et la précarité de l'emploi (3 personnes 50,0 % citent la première cause et 3 autres 50,0 % citent la seconde cause).

IV BRANCHES DANS LES QUELLES LES JEUNES SOUHAITENT AVOIR UNE FORMATION

Les domaines dans lesquels les jeunes souhaitent avoir leur formation sont : (par ordre de préférence)

- Enseignement ménager (cité par 30 jeunes sur 100)
- Le commerce (cité par 26 jeunes sur 100)

On constate que, dans la mesure où le rythme de création d'emplois ne suit pas celui de l'accroissement de population active, la plupart des jeunes préfèrent recourir à l'auto-emploi.

- La formation en bâtiment et travaux publics : 13 jeunes sur 100.
- L'industrie : 13 jeunes
- Le transport: 7 ..

Tableau n°16 Branche de formation souhaitée selon le sexe

Sexe	Total	%	Garçons		Filles	
Branches			Total	%	Total	%
Agricultur	00	0,0	00	0,00	00	0,0
Elevage	02	2,0	02	4,0	00	0,0
B T P	06	6,0	06	12,0	00	0,0
Industrie	13	13,0	11	22,0	02	4,0
Pêche	00	0,0	00	0,0	00	0,0
Commerce	26	26,0	13	26,0	13	26,0
Transport	07	7,0	07	14,0	00	0,0
Menuiserie	05	5,0	05	10,0	00	0,0
Enseignement ménager	30	30,0	00	0,0	30	60,0
Informatique	01	1,0	00	0,0	01	2,0
Non réponse	10	10,0	06	12,0	04	8,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100,0

Parmi cette gamme de branches, les plus citées par les garçons sont le commerce (13 jeunes sur 50 soit 26,0 %), l'industrie (11 jeunes soit 22,0 %), le transport (7 jeunes : 14,0 %). Les formations qui suscitent un grand intérêt chez les filles sont l'enseignement ménager (30 jeunes sur 50 soit 60,0 %), le commerce (13 personnes soit 26,0 % des réponses).

Les personnes de 15 - 20 ans font le même choix que les filles avec cependant un intérêt plus grand. C'est ainsi que sur 37 personnes, 14 (37,83 %) souhaite avoir une formation en enseignement ménager et 9 (24,32 %) en commerce.

Quand aux personnes d'âge mûr (21 - 30 ans), elles sont surtout intéressées par l'industrie (9 personnes sur 63 soit 14,28 % souhaitent avoir une formation dans ce domaine), le commerce (choisi par 17 jeunes soit 26,98 %).

Les choix subsidiaires sont portés sur l'industrie et le transport avec respectivement 10,82 % des réponses des adolescents et sur le bâtiment et travaux publics et la menuiserie pour les jeunes adultes (7,94 % et 4,77 %).

Les personnes de niveau primaire opère le même choix que les chômeurs de 15 - 20 ans. Choix qu'on retrouve chez les jeunes de niveau secondaire mais dans le sens inverse. Quant aux jeunes ayant atteint un niveau supérieur, ils préfèrent^{nt} recevoir une formation dans le domaine du bâtiment, de l'enseignement ménager (25,0 % des réponses pour chaque) et de l'informatique (12,5 %).

Selon la résidence des personnes interrogées, on constate que les citadins portent leur préférence sur l'enseignement ménager et le commerce (qui sont cités respectivement par 20 et 17 personnes sur 67 soit 29,85 % et 25,37 % des réponses). On observe le même choix chez les migrants.

V LES BESOINS DES JEUNES EN MATIERE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le besoin le plus cité par les personnes interrogées est le besoin d'exercer une activité professionnelle (37 personnes sur 100). Il est suivi du besoin de formation cité par 33 personnes, du besoin de fonds de commerce qui est la préoccupation de 28 chômeurs.

Tableau n°16 Besoin des jeunes en matière d'activités économique selon le sexe

Sexe	Total	%	Garçons		Filles	
			Total	%	Total	%
Besoins						
Formation prof.	33	33,0	15	30,0	18	36,0
emploi	37	37,0	21	42,0	16	32,0
Chercher un fonds de commerce	28	28,0	13	26,0	15	30,0
Emigrer	01	1,0	01	2,0	00	0,0
Non réponse	01	1,0	00	0,0	01	2,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100,0

La tendance initiale, se maintient chez les garçons. Sur les 50 personnes qui forment ce groupe, 21 (42,0 %) souhaitent avoir un emploi, 15 (30,0 %) veulent avoir un fonds de commerce. Chez les filles par contre c'est la formation professionnelle qui est prisée. Elle est le souhait de 18 personnes sur 50 soit 36,0 %. Elle est secondée par le besoin d'accéder à un emploi exprimé par 16 filles (32,0 % des répondants).

Les personnes âgées de 15 - 20 ans expriment les mêmes besoins que le groupe des garçons. Dans ce groupe de 37 personnes, 13 souhaitent exercer une activité professionnelle (35,14 % des personnes), 12 (32,43 %) optent pour une formation professionnelle et 11 envisagent de chercher un fonds de commerce (29,73 %).

On retrouve le même ordre de classement de ces besoins chez les personnes d'âge mûr 21 - 30 ans. En effet pour ce qui concerne l'emploi, il est le rêve de 24 personnes des 63 qui forment ce groupe (soit 38,09 % des répondants). Il est suivi de la formation qui enregistre les réponses de 21 jeunes (33,33 %). Le besoin d'avoir un fonds de commerce vient en troisième position avec 26,99 % des réponses. Il est exprimé par 17 jeunes.

Alors que les jeunes de niveau primaire souhaitent avant tout un fonds de commerce (20 personnes sur 52 soit 38,44 %), ceux de niveau secondaire préfèrent surtout trouver un emploi (22 personnes sur 40 soit 55,0 %). Quant aux individus de niveau supérieur leur premier choix va vers la formation. Ils sont 6 sur 8 à exprimer ce besoin (75,0 %).

La seconde place est occupée par la formation chez les jeunes de niveau élémentaire (32,69 %), chez ceux de niveau secondaire (25,0 %), et par l'emploi pour les individus de niveau secondaire (12,50 %).

Quand on introduit la résidence, on constate que quel que soit le groupe considéré les pourcentages exprimants le besoin d'emploi sont les plus élevés (c'est l'avis de 24 citadins sur 67 soit 35,82 % et 13 migrants sur 33 soit 39,39 %). Le second choix chez les deux groupes va vers la formation professionnelle. Elle est souhaitée par 11 migrants (33,33 %) et 22 citadins (32,83 %).

VI LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES JEUNES POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE

Nous voulons à travers cette question savoir si les jeunes sont passifs ou actifs face à leur situation. Les réponses obtenues à cette question montrent qu'ils ne sont pas insensibles à leur inactivité. En effet une série d'actions ont été entreprises pour lutter contre le chômage.

Farmi celles-ci la recherche d'une activité indépendante est la plus citée. Elle enregistre les réponses de 32 jeunes sur 100. Elle est suivie de l'inscription à l'office de la main-d'oeuvre (O M E) où 22 personnes se sont déclarées en chômage. En suite vient le concours d'entrée dans des écoles professionnelles qui est la voie utilisée par 20 chômeurs, et le contact direct avec les utilisateurs : 15 jeunes. La demande de bourses est le dernier moyen utilisé par les chômeurs : 11 jeunes.

Tableau n°17 Les actions entreprises par les jeunes pour lutter contre le chômage selon le sexe

Sexe	Total	%	Garçons		Filles	
			Total	%	Total	%
Actions						
Inscription à L'O M E	22	22,0	13	26,00	09	18,0
Contact avec les utilisa.	15	15,0	09	18,0	06	12,0
Mise sur pied d'un commerce	32	32,0	14	28,0	18	36,0
Concours d'entrée ds 1 CFP	20	20,0	08	16,0	12	24,0
Demane de bourse d'étude	11	11,0	06	12,0	05	10,0
Non réponse	00	0,0	00	0,0	0	0,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100,0

Selon le sexe des répondants on constate que les tentatives de mise sur pied d'une affaire personnelle occupe la première place chez les garçons et les filles. Cette action a été entreprise par 14 garçons sur 50 (28,0 %) et par 18 filles sur (36,0 %). Les actions qui se positionnent juste après sont l'inscription à l'O M E chez les hommes (entreprise par 13 jeunes soit 26,0 %) et le concours d'entrée dans une école professionnelle chez les filles (12 personnes 24,0 %).

Si on croise l'âge des personnes interrogées avec les réponses, on remarque que la mise sur pied d'une affaire occupe la première place chez les deux groupes d'âge. Seulement les personnes de 21 - 30 ans ont été plus nombreux à entreprendre cette action (10 jeunes sur 33 : 27,02 % pour les plus jeunes et 22 sur 63 : 34,93 % pour les jeunes adultes).

La seconde place revient au concours chez les personnes de 15 -20 ans (19 : 27,27 % des répondants) et l'inscription à l'O M E pour les individus d'âge mûr (16 personnes : 25,39 %)

Cette tendance se retrouve chez les jeunes de niveau élémentaire tandis que les chômeurs de niveau secondaire citent les mêmes actions que les personnes d'âge mûr. Quant aux répondants de niveau supérieur, tous ont tenté de trouver une formation (6 sur 8 soit 75,0 % pour les demandes de bourses d'étude et 2 soit 25,0 % pour les concours d'entrée dans les écoles de formation professionnelle).

Si on croise les réponses avec la résidence, on constate que quel que soit le lieu de résidence considéré, la mise sur pied d'une affaire est l'action la plus citée par les personnes interrogées. Chez les 67 citadins, 21 affirment avoir monté une affaire (31,34 %). Parmi les migrants se sont 11 jeunes sur 33 qui ont entrepris une action de ce genre.

VII DURÉE DU CHÔMAGE

La répartition des réponses montre que :

- les individus dont la durée de chômage se situe entre un à six mois sont 6 sur 100.
- ceux dont la durée de chômage varie entre six mois à un an sont 17
- ceux dont le temps de chômage se situe entre un à deux ans sont 19
- et les personnes qui ont plus de deux ans d'inactivité sont 47.

A travers ces données on constate que 85 jeunes ont plus d'un ou de chômage.

Tableau n° 18 Temps de chômage selon le sexe

Sexe	Total	%	Garçons		Filles	
			Total	%	Total	%
1 à 6 mois	16	16,0	07	14,0	09	18,0
6 mois à 1 an	17	17,0	10	20,0	07	14,0
1 à 2 ans	19	19,0	12	24,0	07	14,0
plus de 2 ans	47	47,0	20	40,0	27	54,0
non réponse	01	0,1	01	2,0	00	0,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100,0

Les données du tableau 17 montrent que sur 50 garçons, 41 (82,0 %) ont un temps de chômage supérieur à 6 mois, 32 (64,0 %) plus d'un an, 20 (40,0 %) plus de deux ans. Et sur 50 filles, 41 (82,0 %) ont plus de 6 mois d'inactivité, 34 (68,0 %) plus d'un an et 27 (54,0 %) plus de deux ans.

la situation se présente comme suite au niveau des groupes d'âge :

- Chez les jeunes de 15 - 20 ans (Nombre 37)

- 30 (81,08 %) ont une durée de chômage supérieur à 6 mois
- 24 (64,84 %) " " " " à 1 an
- 18 (48,64 %) " " " " à 2 ans

- Chez les jeunes de 21 - 30 ans (Nombre 63)

- 42 (66,66 %) " " d'un an
- 29 (46,04 %) " " de 2 ans

En fonction du niveau d'instruction des personnes interrogées.

- Niveau élémentaire (Nombre 52)
 - . Plus d'un an " " 4 (65,38 %)
 - . Plus de 2 ans " " 29 (55,77 %)
- Niveau secondaire (Nombre 37)
 - . Plus d'1 an " " 26 (65,0 %)
 - . plus de 2 ans " " 15 (37,50 %)
- Niveau supérieur (Nombre 08)
 - . Plus d'1 an de " 6 (75,0 %)
 - . Plus de 2 ans de " 3 (37,0 %)

Selon la résidences des personnes interrogées :

- Les citadins (Nombre 67)
 - . Plus d'un an de chômage : 43 (67,16 %)
 - . Plus de deux ans de chômage 32 (47,76 %)
- Les migrants
 - . Plus d'un an de chômage : 21 (63,83 %)
 - . plus de deux ans de chômage 15 (45,45 %)

De l'analyse de ces données, il se dégage un certain nombre de remarques.

- 1°) Le chômage est en nette progresseion parmi la population jeune. Il augmente de près^{de} 100 % par an.
- 2°) Plus la durée du chômage se prolonge, plus le nombre de victimes est plus élevé parmi les filles (54,0 % des chômeurs de longue durée contre 40,0 % chez les garçons).
- 3°) Plus les jeunes avancent en âge et moins ils sont touchés par le phénomène (les chômeurs de longue durée représentent 46,0 % parmi les jeunes de 21 - 30 ans tandis que chez les individus de 15 - 20 ans ils atteind 48,64 %).
- 4°) Les jeunes ayant dépassé le niveau élémentaire sont plus touchés que ceux de niveau primaire (37,0 % pour les deux premiers contre 55,77 % pour le niveau primaire).

5°) Parmi les chômeurs de longue durée les citadins sont plus nombreux que les migrants. (47,76 % contre 45,45 %). Cela peut s'expliquer par le fait que les premiers vivent en famille et bénéficient ainsi du soutien familial c'est pourquoi ils sont plus exigeants tandis que les migrants qui doivent faire face tout seul à leur situation deviennent plus réalistes et acceptent tout emploi qu'offre à eux.

VIII LES DIFFERENTS VECUS DU CHOMAGE

En raison de la valeur qu'accorde notre société au travail, on pourrait penser que le chômage produit une uniformisation des comportements et des attitudes. Mais les réponses données par les enquêtés sur la question diffèrent d'une personne à une autre. En effet sur 100 jeunes interrogés sur le problème, 67 présentent un état d'inquiétude contre 31 qui affichent un optimisme fascinant.

Tableau n°19 Les différents vécus du chômage selon le sexe

Sexe	Total	%	Garçons		Filles	
			Total	%	Total	%
Réponses						
Optimiste	31	31,0	13	26,0	18	36,0
Inquiet	67	67,0	37	74,0	30	60,0
Sans réponse	02	2,0	00	0,0	02	4,0
Total	100	100,0	50	100,0	50	100

On constate que quel que soit la variable de classification considérée, le taux d'inquiétude est plus élevé que le taux d'optimisme. Mais son niveau le plus haut se retrouve chez les garçons (37 sur 50 soit 74,0 %), chez les jeunes de 15 - 20 ans (26 sur 37 : 70,27 %), les chômeurs ayant atteint un niveau supérieur (7 sur 8 : 87,50 %) et les migrants (24 sur 33 soit 72,72 %).

CONCLUSION PARTIELLE

Au terme de ce rapport, il convient de faire le point sur les besoins des jeunes chômeurs de Niamey en matière d'emploi. Cela demande de dépasser le détail des données exposées tout au long de ce rapport pour dégager les tendances générales qu'elles décrivent en matière de besoins en activité économique.

Cela demande de connaître les jeunes et la nature du soutien dont ils ont besoin pour améliorer leur condition d'existence.

I LA CONNAISSANCE DES JEUNES CHOMEURS

Savoir qui sont les jeunes chômeurs, revient à répondre à un certain nombre de questions relatives à leur niveau d'étude, à leur degré de formation professionnelle, à leur expérience professionnelle et aux actions qu'ils mènent dans le cadre de la lutte contre le chômage. A ces sujets l'étude révèle que les chômeurs sont constitués de jeunes issus de toutes les couches sociales avec cependant une appartenance prédominante au milieu ouvrier, au milieu paysan et au monde des retraités. Ces chômeurs sont composés de jeunes citadins et de jeunes venus de la campagne et des autres centres urbains du pays.

Les motifs essentiels de la migration sont la recherche d'un emploi pour la grande majorité, les nécessités du travail qu'ils exerçaient auparavant et les études.

Les départements les plus touchés par ce mouvement migratoire des jeunes sont : Tillabéri, Adagez et Dosso.

L'ensemble des jeunes au chômage sont des descolarisés de divers niveau d'étude. L'arrêt de leurs études est dû à des causes diverses. La première est le caractère très selectif de notre système éducatif qui entraîne l'exclusion massive des élèves à tous les niveaux de l'enseignement.

En second lieu, il y a le désir d'entrer dans le monde des adultes c'est à dire le désir de fonder un foyer. Ce qui nécessite l'exercice d'une activité génératrice de revenu. Par ailleurs la conception qu'ont certains parents de l'école moderne les pousse à retirer les enfants du système éducatif moderne. Ainsi la raison de famille est la deuxième cause de l'arrêt des études des jeunes. En troisième position vient l'incapacité des établissements de formation professionnelle à accueillir l'ensemble des bacheliers et brevetés. Ce qui fait qu'un nombre important de jeunes se retrouvent dans l'obligation d'arrêter leurs études faute d'orientation. En définitive le renvoi, la raison de famille et le manque d'orientation constituent les causes fondamentales de l'arrêt des études.

L'analyse de la relation chômage / formation professionnelle fait ressortir l'absence de formation professionnelle chez la grande majorité des chômeurs.

L'étude s'est également intéressée à l'expérience professionnelle des jeunes. A propos, le rapport souligne l'existence d'une proportion importante de jeunes chômeurs sans expérience professionnelle. Par ailleurs l'étude démontre que cette absence d'expérience concerne surtout les jeunes sans qualification. Ainsi la sélection opérée par l'école est désormais doublée d'une sélection opérée par le marché du travail qui exclut les sans formation. L'étude révèle aussi l'inadéquation de la formation avec les exigences du marché de l'emploi.

Quant à l'impression des jeunes sur leur premier emploi, la tendance générale est à l'insatisfaction. Les raisons fondamentales de cet état de fait résident dans la faible rémunération des emplois, l'insuffisance des moyens matériels et financiers pour promouvoir l'activité et le caractère instable du travail. Dans le premier cas, les jeunes n'ont eu droit qu'à des emplois peu rémunérateurs. Aussi estiment-ils qu'un travail de ce genre ne leur permet pas d'accéder au mode de vie auquel ils aspirent d'où leur mécontentement.

Dans le deuxième cas, les moyens dont disposent les jeunes ne favorisent pas le développement de leurs Entreprises. Dans ces conditions il leur est impossible de faire face à la concurrence des agents économiques beaucoup plus expérimentés et mieux équipés. Dans le troisième cas, c'est la nature même de l'emploi qui est mise en cause les emplois précaires ne répondent pas au goût des jeunes puisqu'ils n'assurent pas une garantie durable permettant de réaliser des projets.

L'étude s'est également penchée sur la durée du chômage chez les jeunes. Il ressort des résultats que celle-ci varie de 6 mois à plus de deux ans. De l'analyse du temps de chômage il ressort que ce dernier est en nette progression. Et plus il se prolonge, plus il touche davantage les femmes que les hommes, les jeunes ayant un niveau supérieur par rapport aux autres, les plus jeunes par rapport aux personnes d'âge mûr, les citadins par rapport aux résidents temporaires.

La réaction face au chômage a été chez tous les jeunes d'initier des actions susceptibles d'éradiquer le phénomène. Les actions essentielles menées à cet effet sont : la recherche d'un emploi, la recherche d'une qualification professionnelle et la création d'une activité indépendante. Les moyens utilisés pour la réalisation de ces actions sont déterminés par la nature des

actions entreprises. Ainsi pour le premier groupe le recours a été de s'inscrire à l'office national de la main d'oeuvre et le contact direct avec les utilisateurs. Le second groupe a cherché sa voie de salut dans les concours d'entrée dans les Etablissements de formation professionnelle et dans les demandes de bourses d'étude. Le troisième groupe s'est investi dans la recherche de fonds. Mais l'étude ne précise pas les créneaux utilisés.

Enfin en ce qui concerne les vécus du chômage, l'étude révèle qu'il n'existe pas une uniformisation des comportements et des attitudes des jeunes nés de leur statut de chômeur. Il apparaît au contraire chez les intéressés une différence dans le vécu du chômage et la perception de leur avenir. Si certains sont effectivement stressés, traumatisés par l'absence d'emploi d'autres par contre banalisent leur situation présente et affichent un optimisme fascinant. Pour le premier groupe (qui constitue l'écrasante majorité), le chômage équivaut à une exclusion de la société. En tant que telle, il est vécu comme un échec, une humiliation.

Ces jeunes se considèrent dès lors comme des assistés à la charge de la société, d'où le sentiment de culpabilité, de dette qu'ils éprouvent. Pour ceux-ci le chômage est une maladie. Et vécu comme telle, le chômage peut engendrer des conséquences dramatiques et compromettre sérieusement le développement économique et social de la société, d'où la nécessité d'entreprendre des actions urgentes et efficaces pour juguler voire éradiquer le phénomène. Pour le second, le chômage n'est pas traumatisante. Mais cela ne signifie pas qu'il existe un chômage heureux. Seulement pour les concernés le chômage est un temps de réflexion et d'élaboration de projets qui coïncident avec la réalité actuelle.

En résumé l'inquiétude et l'optimisme sont les deux sentiments qu'on trouve chez les personnes étudiées.

II - LES BESOINS EN MATIERE D'EMPLOI

Nous entendons par besoins des revendications des jeunes en matière d'activités économiques salariales ou non salariales leur permettant une entière autonomie. Ces besoins répondent à des aspirations profondes d'indépendance économique et à un désir croissant de participation au développement de leur communauté.

Ces besoins sont essentiellement de deux ordres :

- l'emploi
- la formation professionnelle.

CHAPITRE III
PROPOSITIONS POUR UNE INSERTION
ECONOMIQUE DES JEUNES CHOMEURS

1- LES CRITERES SUR LESQUELS SE FONDENT NOS PROPOSITIONS

Dans le chapitre précédent nous avons organisé une enquête dont le résultat et l'analyse qui en a été faite nous amènent à rechercher des solutions susceptibles d'entraîner un changement positif dans la situation des jeunes chômeurs. Il s'agit de façon spécifique d'élaborer, de suggérer des propositions qui permettent aux jeunes de mettre leur esprit créateur en jeu pour réaliser des projets porteurs d'avenir. Cependant il faut que ces propositions ne soient pas une simple vue de l'esprit. Il faut qu'elles soient en rapport avec les besoins réels des jeunes. Il faut en outre qu'elles respectent quelques critères que nous annonçons dans le présent chapitre.

Tout d'abord une proposition, pour avoir quelque chance de s'appliquer devrait non seulement répondre à des besoins ressentis pour lesquels elle apparaît comme l'une des solutions valables, mais surtout se fonder sur les critères suivants:

- La pertinence
- le coût
- la possibilité de réalisation
- le délai de réalisation
- l'impact.

1-1 La pertinence

Une proposition est pertinente lorsqu'elle s'applique bien à l'objet pour laquelle elle est formulée. Dans le cadre de ce travail, nos propositions militent en faveur d'une insertion professionnelle des jeunes.

1-2 Le coût

Nous avons retenu ce critère parce qu'il permet au projet soit de se réaliser, soit d'être écarté. Parler du coût ici c'est voir dans quelle mesure les problèmes de formation professionnelle de perfectionnement et de création d'emplois indépendants peuvent être résolus sans impliquer des dépenses que les autorités refuseraient du fait de leur coût excessif.

1-3 La possibilité de réalisation

Pour qu'une proposition ne soit pas utopique, elle doit s'inscrire dans l'ordre du possible. Notre objectif de contribuer à l'amélioration de la situation économique des jeunes chômeurs passe non seulement par la création d'un cadre juridique permettant aux jeunes de s'insérer dans le circuit de production.

1-4 Le délai de réalisation

Ici se pose le problème de temps de réalisation. Nous tenons pour principe que les jeunes n'aiment pas trop attendre. Tout projet qui prendrait trop de temps avant de s'implanter serait de nature à les démobiliser. Dans le cadre de ce travail nous attirons l'attention des autorités sur l'urgence des actions à entreprendre en faveur des jeunes chômeurs.

1-5 L'impact

Nous entendons par impact l'influence plus ou moins durable qu'un projet peut exercer sur une ou plusieurs cibles définies. Certes l'impact ne se mesure qu'après un certain temps. Cependant nous pensons que l'application de nos propositions saura un impact positif.

- sur l'économie par l'augmentation du PIB
- sur les ménages par la satisfaction de leur besoin de consommation de biens et services
- sur le chômage par la création des emplois
- sur les chômeurs par l'acquisition de revenu.

Nous tenons à préciser que ces propositions ne sont pas les seules qui pourraient aider à l'insertion économique des jeunes. Elles ne sont qu'une modeste contribution à l'effort national de lutte contre le chômage des jeunes. Ces réserves étant, il nous reste à énoncer les moyens à mettre en oeuvre pour sortir les jeunes de leur marginalisation.

II- LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ; MOYEN DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE DES JEUNES.

En cette période de crise économique et de désengagement progressif de l'Etat de certains secteurs de l'économie dont les conséquences sont le retrécissement du marché du travail et la compression massive des salariés du secteur public et du secteur privé, notre pays est plus que jamais confronté à l'un des problèmes majeurs des temps modernes: le chômage, notamment le chômage des jeunes. Devant cette situation il est nécessaire de mettre à la disposition des jeunes un cadre juridique adéquat où ils mettront en oeuvre leur génie créateur pour atteindre leur autonomie. Celui-ci pourrait être axé sur l'institution des "groupements d'intérêt économique" (GIE)

Un certain nombre de facteurs militent d'ailleurs en faveur de tels groupements.

- l'existence d'une association des jeunes (La samaria) qui pendant des décennies cultive et entretient le goût des activités de groupe. Les GIE pourront donc prendre appui sur cette structure.

Leurs effets sur l'accroissement de la production, sur le développement des services, sur l'accroissement des emplois permettant ainsi de resorber le chômage, leur contribution à la satisfaction des besoins de consommation des ménages sont autant d'éléments qui militent en faveur des GIE.

- Ils constituent une meilleure garantie au secteur financier privé et peuvent attirer la sympathie des organismes d'aide au développement.

2-1 Définition d'un groupement d'intérêt économique

L'ordonnance française n°67-821 du 23 septembre 1967 et la loi sénégalaise n°84-37 du 11 Mai 1984 sur les groupements d'intérêt économique ne donnent pas de définition explicite du GIE.

Dans son préambule la loi Sénégalaise dit que le GIE est un cadre juridique nouveau institué pour apporter un soutien efficace aux actions de toute nature susceptibles d'être entreprises dans tous les secteurs économiques.

A l'inverse de la société et l'association dont la formation et le fonctionnement obéissent à des dispositions législatives rigides qui ne laissent que peu ou pas de place à la liberté contractuelle des parties, il suffit d'une simple convention passée entre deux ou plusieurs personnes morales ou physiques pour créer et organiser un GIE en vue de mettre en oeuvre tous les moyens propres à faciliter et à développer leurs activités, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité (Art. 1er de la loi Sénégalaise).

Ainsi la création d'un GIE naît d'un accord de volonté entre personnes. Mais ce contrat doit être matérialisé par la rédaction d'un statut constitutif dans les conditions prévues par la loi, puis enregistré et déposé au greffe du Tribunal statuant en matière civile et commerciale. Il doit en outre être accompagné d'une demande d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

L'Art.6 de la présente loi fait obligation aux membres du Groupement de mentionner dans les statuts.

- La dénomination du groupement
- Les noms, raison sociale ou dénomination sociale, la forme juridique, l'adresse du domicile ou du siège social s'il y a lieu, le numéro d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ou au registre des métiers de chacun des membres du groupement.

- La durée pour laquelle le groupement est constitué
- l'adresse du groupement.

Dès son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, le GIE jouit de la personnalité morale et de la pleine capacité sans que cette immatriculation comporte présomption de commercialité (Art.3 de la même loi).

2-2 Les buts du GIE

Le groupement d'intérêt économique a pour but:

- de défendre les intérêts généraux et particuliers des membres du groupement,

- d'étudier les problèmes professionnels ou économiques relatifs à l'activité du groupement en cherchant les moyens de les résoudre,

- d'accomplir toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Si la loi accorde des garanties sûres aux membres du groupement, elle leur impose également un certain nombre d'obligations. A cet effet l'Art.4 de la loi pré-citée dispose:

"Les membres du groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre. Ils sont solidaires, sauf convention contraire avec les tiers contractants".

Par ailleurs l'Art.5 de la même loi fait obligation aux membres de mentionner sur tout acte émanant du groupement et destiné aux tiers la dénomination du groupement suivi des mots "groupement d'intérêt économique régi par la loi n°84-37 du 11 Mai 1984".

Le groupement n'est pas commercial par sa forme, il ne peut l'être éventuellement que par l'objet qu'il poursuit. L'Art.2 de la loi précise que le GIE ne donne pas lieu, par lui même à la réalisation et au partage de bénéfice qui sont directement acquis par ses membres. Cependant rien n'interdit dans le texte qu'il en soit autrement et les parties contractants peuvent librement convenir du contraire.

La loi ne prévoit aucun organisme de fonctionnement. Elle laisse donc toute latitude aux membres du groupement pour organiser leur mode de gestion.

L'efficacité d'un tel instrument d'insertion professionnel de des jeunes sans emploi sera fonction de l'efficacité des mesures d'accompagnement qui seront prises pour le soutenir. Car comme on le sait le chemin conduisant de la dépendance économique à l'autonomie des formes diverses d'assistance extérieure à la prise en charge complète et responsable par les intéressés est évidemment semé d'embûches. Aussi pensons nous que la création d'un organisme de coordination des interventions en faveur des jeunes, la sensibilisation pour obtenir leur adhésion massive au projet, une assistance financière au démarrage des projets des jeunes et au redressement des entreprises en difficulté, l'accès aux marchés publics constituent des éléments qui garantiront le succès des groupements d'intérêt économique.

III. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

3 - 1 CREATION D'UN ORGANISME DE COORDINATION

L'expérience dans le démarrage des entreprises démontre que certaines conditions doivent être remplies pour garantir le succès de celui-ci. Si la constitution des GIE peut se faire le plus simplement possible, leur rentabilité dépendra de la maîtrise par les initiateurs des outils indispensables à la réussite de leur projet. D'où la nécessité de leur assurer une formation et un suivi permanent, une assistance technique et financière. Ce qui nécessite la création d'un organisme qui assurera la coordination des aides et assistance et sera directement responsable de l'application de la politique de promotion des G I E des jeunes.

Pour être efficace, il serait souhaitable qu'une telle instance soit légère et souple et reflète dans son action le caractère interdisciplinaire des opérations qu'elle aura à entreprendre. C'est dans ce sens que nous proposons la composition suivante :

- représentants des ministères techniques
- représentants de la chambre de commerce
- représentants des bailleurs de fonds (banques, institutions financières)
- représentants de la caisse nationale de sécurité sociale
- représentants des organisations non gouvernementales (O.N.G.)

Cet organisme aura pour mission :

- la formation, le recyclage et le perfectionnement des entrepreneurs
- l'assistance technique dans la conception des projets
- le suivi des entrepreneurs sur le terrain
- l'aide au redressement des groupements en difficultés
- l'instauration de l'emprunt de solidarité
- appui au développement organisationnel

Pour faciliter le fonctionnement de cet organisme, il est souhaitable de créer en son sein certaines structures.

- un secrétariat exécutif permanent
- une commission animation - organisation
- une commission formation et développement de l'esprit d'entreprise
- une commission coopération et relations extérieures.

3-2 La sensibilisation

Il est tenu pour principe que tout projet de développement, pour obtenir l'adhésion populaire, doit partir de la base. Au nom de ce principe les G.I.F ne peuvent se construire que par les jeunes eux-mêmes. Pour ce faire une campagne de sensibilisation

s'avère donc indispensable. Cette opération aura pour objectif de porter à la connaissance des jeunes les avantages d'un G I E (facilité de crédit, d'équipement, coordination des efforts et les bases sur lesquelles l'appui qu'on leur apportera se propose d'encourager les initiatives (acceptation de suivre une formation, nécessité d'honorer ses engagements, imposition d'une gestion transparente.

3-3 L'assistance financière

De façon générale, les relations des institutions de crédit avec les petits entrepreneurs sont empreintes de réticence et d'hésitation. Les seconds constituent souvent des risques à éviter pour les premières. Et à l'Etat actuel de l'économie nigérienne, des réserves sont permises quant à une assistance au G I E. Or il est évident aujourd'hui que la petite Entreprise est un facteur incontournable de la relance économique pour nos jeunes Etats. Il serait donc souhaitable que le Niger à l'instar des pays comme le Sénégal, le Rwanda et le Cameroun, envisage des mesures permettant de faire face à d'éventuels obstacles à l'accès aux capitaux par les groupements.

En effet les deux premiers pays ont institué un fond de garantie et de promotion de la petite entreprise pour servir de caution aux emprunts bancaires des petits entrepreneurs.²³

Quant au gouvernement Camarounais, il a prescrit aux banques de consacrer vingt pour cent (20 %) de leurs prêts à court terme aux petites et moyennes Entreprise.

(23): Carlos Maldonado, les petits producteurs urbains d'Afrique Francophone, genève, 1987

4 - L'accès aux marchés publics

L'Etat est le principal dispensateur de commandes. Cet instrument de redynamisation économique peut être utilisé comme moyen de promotion des G I E. Pour ce faire l'Etat sera amené à élaborer des textes législatifs ou réglementaires assouplissant les appels d'offres pour les adapter à la dimension des G I E. De telles mesures sont déjà en application au Sénégal et au Mali. Dans ces pays les marchés inférieurs à dix (10) millions sont réservés uniquement aux petits entrepreneurs.²⁴

Par ailleurs l'Etat peut également demander de fractionner les commandes en lots accessibles aux capacités techniques et financières des petits Entrepreneurs.

L'adoption de telles mesures aura à n'en point douter un impact positif sur la rentabilité des G I E et, partant sur le développement social et économique du pays.

(23) = Ibidi

CONCLUSION

Les transformations socio-économiques survenues ces dernières années dans notre pays rendent de plus en plus difficile l'accès des jeunes à l'emploi. Derniers venus sur le marché du travail, ils sont de ce fait les premières victimes des perturbations du rythme d'absorption de la main-d'oeuvre.

Devant cette situation et afin d'apporter notre modeste contribution à la recherche de solutions, nous avons organisé une enquête dont les résultats et l'analyse qui en a été faite nous ont permis de formuler des propositions susceptibles d'entraîner un changement positif à la situation des jeunes. Ces propositions reposent sur une nouvelle forme de répartition du pouvoir ; il faudrait notamment fournir aux jeunes une aide financière, technique et juridique afin qu'ils soient réellement capables de créer de petites unités économiques qui répondent à leurs besoins. C'est pourquoi nous avons proposé la création d'un cadre juridique leur permettant de s'organiser en groupement d'intérêt économique.

Nous pensons que devant l'incapacité du secteur public à absorber une main-d'oeuvre sans cesse croissante, les groupements constituent pour les jeunes chômeurs la meilleure voie d'accès à une activité économique.

Mais pour que cet instrument d'insertion trouve son meilleur impact et produise les effets escomptés, il importe de l'accompagner de politique constante de soutien.

B I B L I O G R A P H I EA - OUVRAGES1 - PUBLICATION DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Harper, M,Y et Momm, W, l'emploi indépendant, option pour les handicapés, Genève, 1990, 84 pages.

Maldonado, C et collaborateurs, Petits producteurs urbains d'Afrique francophone, Genève, 1987, 258 pages

Williard, M,Y et collaborateurs, Dynamique de l'emploi dans un système sahélien : Le NIGER, Addis Abéba, 1980, 301 pages.

2 - PUBLICATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Carton, M, L'Education et le monde du travail, Genève, ATAR. S.A., 1984, 242 pages.

Schwartz, J,M, Jeunesse et travail : incidence de la situation économique sur l'accès des jeunes à l'éducation, la culture et le travail, Paris, Imp. de la Manutention, Mayenne, Reimpression, 1984, 174 pages.

B - DOCUMENTS

INEP, les cahiers de l'animation n°31, Paris Imp. copédith, 1981, 139 pages.

MJS, (Sénégal), enquête participation sur les besoins et les Aspirations de la jeunesse Sénégalaise, Dakar, 1985, 80 pages.

MP (Niger), Recensement général de la population, Niamey, INN, 1990, 55 pages

MP (Niger), Annuaire statistique, Niamey, INN, 1990, 259 pages.

MP (Niger), Plan de Développement Economique et Social, 1979 - 1983, Niamey, INN, 1983, 283 pages.

MP (Niger) Plan de Développement Economique et Social, 1987 - 1991, Niamey, INN, 1983, 277 pages.

TEXTE OFFICIEL

(Sénégal), Loi n°84-37 du 11 Mai 1984 sur les Groupements
d'intérêt économique, Dakar, 1984.



DEFINITION DES SIGLES

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports

M.P : Ministère du Plan

OME : Office de la main d'oeuvre

PIB : Produit intérieur brut

INEP : Institut National d'Education Populaire

12 12 12 E X E 5

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE, DE LA TECHNOLOGIE ET
DE L'EDUCATION NATIONALE/

B.P. 628 Niamey

///)/iamey, le

Le

à

/)/ ainsi que
pour
J
(

N° 00251 /MESR/T/EN/DR/T
DH

Objet : Autorisation de Recherches
au Niger ayant pour thème :
auprès des
sur leurs besoins et aspiration en

Monsieur,

En réponse à la correspondance citée en référence, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que je ne fais pas d'objection à votre requête.

Cette autorisation est valable UN (1) an renouvelable à compter
de la date de sa signature et ne peut être utilisée pour une demande quelconque
auprès de toute source de financement aux fins de recherche de fonds pour la-
quelle l'avis de la République du Niger n'aurait pas été préalablement solli-
cité ou obtenu.

Vous devrez aussi vous conformer strictement à la réglementation
en vigueur, à savoir :

-la prise de contact avec le Directeur de l'IRSH de l'UNIVERSITE de Niamey, ainsi qu'avec les autorités administratives et coutumières des régions concernées par vos investigations avant d'entreprendre toute recherche. Celles-ci doivent être informées et consultées sur toute opération scientifique et vous devrez respecter scrupuleusement les coutumes des populations ;

-la remise au Directeur de l'IRSH d'un rapport de mission à la fin de votre séjour sur le terrain ;

.../...

-la remise également au Directeur de l'IRSH d'une copie de tout document sonore ou audio-visuel ;

- l'envoi à ce même Directeur de Cinq (5) exemplaires de toutes publications faisant suite à vos recherches et ceci dans un délai d'un (1) mois à partir de la date de parution.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ampliations :

M.I.....1

IRSH.....1

IRSH - 100, rue de la Loi - 1050 Bruxelles



Questionnaire Individuel

Identification :

2-4 Nom.....Prénom.....

2-2 Sexe :..... Masculin... Féminin...

2-3 Age.....

2-4 Situation de famille : marié divorcé célibataire

2-5 Quelle est la profession de votre père

- 1 Agriculteur
- 2 Eleveur
- Artisan.....
- Commerçant.....
- Employé.....
- Restaurateur.....
- Autre (à préciser).....

2-6 Etes-vous résident ?

- Permanent.....
- Temporaire.....

2-7 Si temporaire depuis combien de temps ?

- moins d'un an.....
- de 1 an à 3 ans.....
- plus de 3 ans.....

2-8 On habitez-vous auparavant ?

: Département	Rural	Urbain	:
: Agadez			:
: Diffa			:
: Dosso			:
: Maradi			:
: Tahoua			:
: Tillabery			:
: Zinder			:
:			:

2-9 Hors du Niger 81

82

Quel est le motif de votre déplacement ?

- 1 Travail.....
- 2 Recherche de travail.....
- 3 Raison de famille.....
- 4 Raison de santé.....
- 5 Etude.....
- 6 Autre (à préciser.....

III Niveau d'Instruction

3-1 Primaire.... 1 Secondaire 2 Supérieur
 Coranique.. 4 Alphabétisation

3-2 Pourquoi avez-vous arrêté vos études ?

- Renvoi.....
- Raison de santé.....
- Raison de famille.....
- Autre (à préciser.....

IV Activités

4-1 Avez-vous bénéficié d'une formation professionnelle

Oui..... Non.....

4-2- Si oui dans quel domaine ?

4-3 Voulez-vous exercer une activité ?

Oui..... Non.....

.../...

4-4 Si oui dans quelles branches souhaitez vous être formé ?

Agriculture.....

Elevage.....

B T P.....

Industrie.....

Pêche.....

Commerce.....

Transport.....

Menuiserie.....

Enseignement ménager.....

Autre à préciser.....

4-5 Avez-vous déjà travaillé ?

Oui..... Non.....

4-6 Si oui dans quel secteur ? (se reporter à question 4-3)

4-7 Quelle est la nature de votre travail ?

Permanent.....

Temporaire.....

Saisonnier.....

Occasionnel.....

4-8 Etes vous satisfait de votre travail ?

Oui..... Non.....

Si non pourquoi ?.....

.....

.....

.....

4-9 Que pensez - vous faire pour améliorer votre situation ?

Formation supplémentaire.....

Chercher de travail.....

Chercher un fonds de démarrage (commerce)..

Emigrer.....

Ne sais pas.....

.../...

4-10 Depuis combien de temps cherchez-vous de travail ?

- de 1 à 6 mois
- de 6 à 1 an
- de 1 à 2 ans
- plus de 2 ans

4-10-1 Quelles sont les actions entreprises pour chercher ^{de} travail ?

- inscription à l'office de la main d'oeuvre.....
- contact avec les utilisateurs.....
- mise sur pied d'une affaire.....
- concours professionnels.....
- autres (à préciser).....

4-11 Comment envisagez-vous votre avenir ?

- Optimiste..... Inquiet.....

